

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	03 Décembre 2018	Séance du : 19 Décembre 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le 19 Décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 34</u>	
Présents : 23	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 11	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (St Félix de Lodez), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Henri JURQUET (Brignac), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan)

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Office de tourisme du Clermontais - Tarifs des partenariats professionnels 2019

Monsieur VALENTINI rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de voter les tarifs des partenariats avec l'Office de tourisme applicables pour 2019.

Ces tarifs resteront identiques à ceux pratiqués en 2018 :

Hébergement

Catégorie A	95€
Hôtels (avec restaurants), Campings, Village de Vacances et Gîte de Groupe	
Catégorie B	85€
Hôtel (sans restaurant), Chambres d'hôte, Locations saisonnières	

**Activités de Loisirs, Commerces et services, Patrimoine et Culture,
Artisanat et métiers d'art**

Catégorie A	95€
Commerces et Services de proximité	
Catégorie B	75€
Activités et sports de Pleine Nature, Artisanat d'Art	
Catégorie C	40€
Activités culturelles et patrimoniales, Autres Associations d'intérêt touristique	

Vignobles et restaurants

Tarif unique	95€
Restaurants (seul ou hôtel restaurant), Pizzeria, Snack, Salon de Thé, Traiteur, Bar à Vins,	
Domaines Viticoles et Caves Coopératives, Boutique Vente Produits du Terroir,	

- Pour deux encarts, une remise de 15% sera appliquée sur le prix total.
- Pour trois encarts, une remise de 25% sera appliquée sur le prix total.
- Pour quatre encarts une remise de 35% sera appliquée sur le prix total.

Pour les nouveaux partenaires, le partenariat sera valable de date à date (un an à compter de la date de démarrage) :

- Partenaire saisonnier (activité de petite restauration ou d'activités de loisirs de moins de 4 mois ou maximum 4 mois par an) : 60€
- Partenariat avec un partenaire hors territoire étant déjà partenaire de l'office de tourisme de son territoire : 60€

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs des partenariats professionnels pour 2019 tels qu'énoncés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

 

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034 243400355-20181220-2018-12-19-30-DE
Date de télétransmission : 28/12/2018
Date de réception préfecture : 28/12/2018